



Lettre économique d'Algérie

N° 60 – avril 2017 (27/04/17)

© DG Trésor

Relations bilatérales

Visite du Premier ministre français, Bernard Cazeneuve, à Alger les 5 et 6 avril

- Décembre 2012 : François Hollande se rend à Alger et signe la Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie. Mise en place du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français (CIHN) et du comité mixte économique algéro-français (COMEFA).

- Novembre 2013 : 1^{ère} réunion du COMEFA à Paris.

- Décembre 2013 : Le Premier ministre français Jean Marc Ayrault s'est rendu à Alger pour coprésider le 1^{er} CIHN avec son homologue Abdelmalek Sellal

- Novembre 2014 : 2^{ème} COMEFA à Oran à l'occasion de l'inauguration de l'usine Renault.

- Décembre 2014 : 2^{ème} session du CIHN, le Premier ministre algérien Abdelmalek Sellal se rend à Paris et copréside la session avec Manuel Valls, Premier ministre français.

- Juin 2015 : François Hollande se rend à Alger pour rencontrer le Président Abdelaziz Bouteflika.

- Octobre 2015 : 3^{ème} session du COMEFA, les ministres M. Lamamra (Affaires Etrangères) et M. Bouchouareb (Industrie et des mines) se sont rendus à Paris où ils ont rencontré le président français.

- Avril 2016 : Manuel Valls se rend à Alger dans le cadre de la 3^{ème} session du CIHN.

Le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, s'est rendu à Alger les 5 et 6 avril derniers pour une visite de travail et d'amitié avec son homologue algérien, Abdelmalek Sellal.

Cet évènement a également été l'occasion de signer dix accords de partenariat et de coopération institutionnelle dans différents domaines :

- Le ministère des Finances et l'AFD ont signé une convention de financement afin de fixer le Fonds d'études et de renforcement des capacités (FERC) à 1,5 MEUR (500 000 euros auparavant).
- Schneider electric et le groupe algérien ELEC-EI Djazaïr ont signé un protocole d'accord pour la fabrication de postes électriques moyenne et basse tension et d'armoires de protection pour les systèmes de contrôle de commande.
- Un accord de coopération a été signé entre Alstom, SNVI et Cital dans le but de mutualiser leurs compétences pour la construction de bus électriques.
- Trois accords dans le secteur agroalimentaire entre entreprises privées algériennes et françaises.
- Le groupe français Avril a été sollicité dans l'accompagnement du groupe algérien SIM dans son projet d'implantation d'une usine de transformation de graines de soja. Afin de produire, conditionner et commercialiser ses produits de la marque Lesieur, le groupe français a aussi conclu un accord avec le groupe algérien Djadi. Enfin, un protocole a été signé entre la société publique algérienne Agrodiv et l'entreprise Lesaffre pour la construction d'une usine de levures à Oran.
- Dans le domaine de la plasturgie, un centre de formation devrait être créé suite à la signature d'un accord entre le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, le Club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja (CEIMI), l'entreprise Billion et le lycée français d'Oyonnax A.Carme.
- Les universités de Rennes1 et de Tlemcen ont signé une lettre d'intention ainsi qu'une convention cadre relative aux instituts des Sciences et technologies appliquées.
- Dans le domaine des énergies renouvelables, le Centre de développement des énergies renouvelables et le Commissariat français à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ont signé une lettre d'intention pour développer une coopération durable.



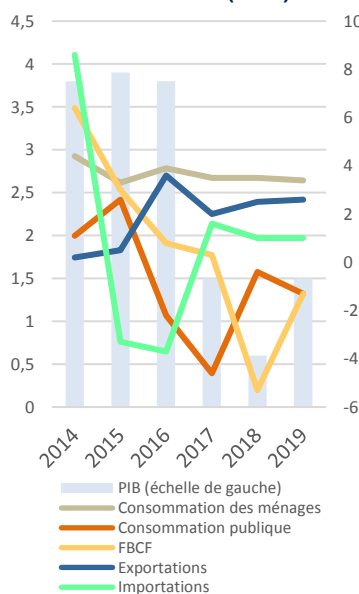
Economie

Le point des institutions de Breton Woods sur l'économie algérienne et leurs prévisions sur les trois prochaines années

Rapport Banque Mondiale :
<http://pubdocs.worldbank.org/en/16941492369953464/Algeria-MEM2017-FRE.pdf>

La Banque Mondiale a publié son *rapport semestriel de suivi de la situation économique dans la région MENA* tandis que le FMI a actualisé sa base de données dans le cadre du *World Economic Outlook*. A retenir pour l'Algérie :

Croissance du PIB et des contributeurs (en %)



❖ Croissance économique

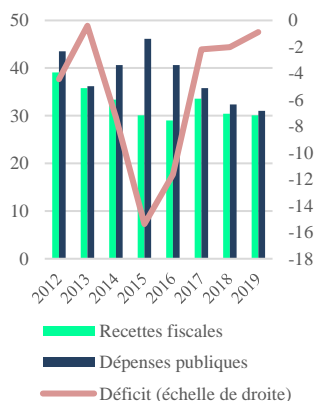
En 2016, la croissance du PIB s'est maintenue à 4,2% selon le FMI. Contrairement à la croissance en 2015, la consommation publique a contribué négativement à la croissance en 2016 tandis que les exportations ont apporté une plus large contribution. Cette plus grande participation du volume d'exportations à la croissance est notamment expliquée par l'accélération de la production du secteur des hydrocarbures, qui a cru de 3,6% contre 0,4% en 2015.

A l'inverse, l'activité du secteur hors hydrocarbure a pour sa part ralenti, passant de 5% en 2015 à 3,9% en 2016. Néanmoins, les prévisions pour la période 2017-2019 sont revues à la baisse, avec une moyenne annuelle prévisionnelle de croissance estimée à 1,2% selon la Banque Mondiale (proche de 1% pour le FMI), imputable notamment à la contraction de la consommation et de l'investissement public. Les autorités algériennes maintiennent leurs prévisions conformément au plan 2015-2017.

❖ Inflation et chômage

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 6,4% en 2016, en accélération par rapport à 2015 (4,8%). Cette progression est notamment imputable à la dépréciation du dinar vis-à-vis du dollar (8,6% en 2016). Le taux de chômage pour 2016 est évalué à 10,5% de la population active. Dans ses estimations, le FMI prévoit un taux de chômage en augmentation pour les prochaines années, à 11,7% en 2017 et 13,2% en 2018.

Budget de l'Etat (en % du PIB)



❖ Comptes publics

Tandis que les recettes se sont stabilisées en 2016, les dépenses ont diminué de 6%, notamment du fait de la contraction de 11,2% des dépenses d'investissement. Le déficit budgétaire est estimé à 11,6% en 2016 par le FMI et 12,2% par la Banque Mondiale. Les deux instances s'accordent sur un déficit inférieur à 5% du PIB pour 2017 (2,2% selon le FMI) pour retrouver l'équilibre d'ici 2020.

Dans l'intervalle, le déficit devrait selon les deux instances être financé par endettement. Le ratio dette publique/PIB est ainsi estimé à 12,3% selon la Banque Mondiale et 17% pour le FMI en 2017 (contre un ratio à 8% en 2014). Le FMI table ensuite une stabilisation de la dette à 17,6%, tandis que la Banque Mondiale prévoit une augmentation à 20,4% pour 2019.

Source : FMI, Banque Mondiale

❖ Compte courant

Selon la Banque Mondiale, les importations se sont réduites de 5,9% en 2016 (en partie du fait de la mise en place des licences d'importation) tandis que les exportations ont chuté de 16,8% en valeur. Malgré un léger écart sur le niveau de déficit du compte courant en 2016 (16,4% pour le FMI et 15,6% selon la Banque Mondiale), les deux institutions internationales prévoient une réduction du déficit aux alentours de 12,5% pour 2017 et 10,5% en 2018.

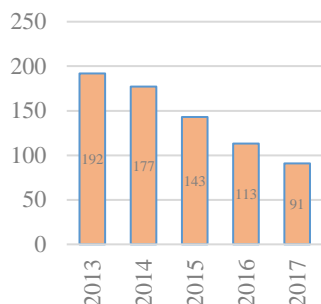
Dans son rapport, la Banque Mondiale indique que ses perspectives sont fondées sur l'hypothèse d'une remontée des cours du pétrole de 27% en 2017.



Economie

Discours du Gouverneur de la Banque d'Algérie sur la situation économique et financière du pays

Niveau de réserves de change (US\$ bn)



Le gouverneur de la Banque d'Algérie est intervenu auprès du Conseil de la Nation sur les tendances monétaires et financières de l'année 2016.

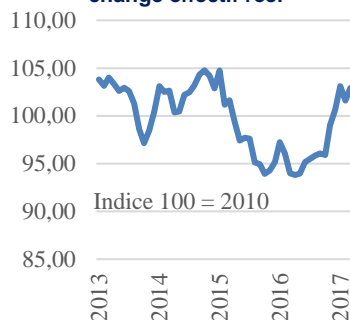
❖ Réserves de change

Le déficit de la balance des paiements s'est établi à 26 Mds USD en 2016. Il a été financé en grande partie par les réserves de change qui sont ainsi passées de 144,1 Mds USD fin décembre 2015, à 114,1 Mds USD fin décembre 2016. Au regard du faible niveau de la dette extérieure (2,45% du PIB en 2016) conjugué à un niveau de réserves confortables, la position financière extérieure du pays est jugée favorable.

❖ Taux de change

Selon le gouverneur, la flexibilité du taux de change (conjuguée aux interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes) a permis d'amortir le choc externe qu'emportait la baisse du prix du baril. Lors du premier semestre 2016, le dinar s'est déprécié de 3,2% contre le dollar après une dépréciation d'environ 20% en 2015, et s'est ensuite stabilisé à compter du troisième trimestre 2016. Vis-à-vis de l'euro, le dinar s'est apprécié de 0,6% sur le premier semestre 2016 et de 8% entre mai et décembre 2016 s'établissant à 116,4 dinars pour un euro. Une tendance qui se poursuit sur les premiers mois de 2017.

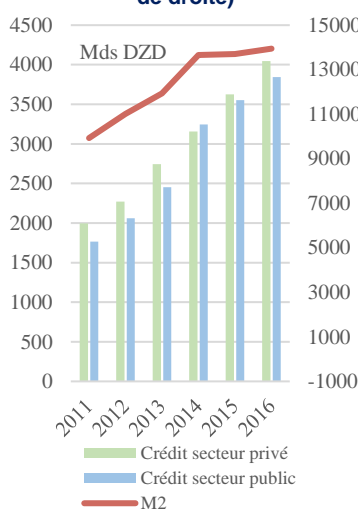
Evolution de l'indice du taux de change effectif réel



❖ Situation monétaire

Le premier constat est l'important ralentissement de la croissance de la masse monétaire M2. Tandis que la croissance de cet agrégat affichait une croissance moyenne annuelle de 13,8% entre 2010 et 2014, elle n'a été que de 1,76% en 2016 (et 0,13% en 2015). Il en résulte une érosion de la liquidité bancaire, qui s'est contractée de près de 70% entre 2014 et 2016. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution :

Crédit à l'économie et M2 (échelle de droite)



- La contraction du secteur des hydrocarbures a provoqué une forte diminution des dépôts à vue (de 12,4% en 2015 et de 2,7% en 2016), tandis que la composante fiduciaire de la masse monétaire progressait (passant de 26,7% de la masse monétaire fin 2014 à 32,2% fin 2016).
- Le changement de position financière nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Créancier à hauteur de 1992 Mds DZD en 2014, l'Etat est passé débiteur, à hauteur de -2,7 Mds DZD en 2016 (essentiellement du fait de l'érosion du FRR ; du rachat des créances des banques publiques par le Trésor pour échange de bons ; et des souscriptions au grand emprunt national).
- Une croissance toujours soutenue des crédits à l'économie qui ont progressé de 15,3% en 2016 (16,6% en 2015). Le ratio crédit sur dépôt est ainsi passé de 74,7% en 2014 à 92,3% en 2016.

Source : FMI, Fed

Néanmoins, le gouverneur précise que malgré l'importante contraction de la liquidité bancaire, le système dans son ensemble reste bien capitalisé et maintient un niveau de profit suffisant. Il met toutefois en garde face à la concentration des crédits dans les banques publiques, nécessitant une supervision accrue du système bancaire afin d'éviter une instabilité du système financier.

Lien vers le rapport : http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/interventiongouv_cn avril2017.pdf

**Economie****Nouveau modèle de croissance : une stratégie économique à échéance 2030**

Lien vers le rapport :

http://www.mf.gov.dz/article_pdf/ul-be15d6d0e0ffa387bfb08d8f5d8698ab.pdf

Dans un contexte de niveau faible et durable du prix des hydrocarbures, les autorités algériennes avaient présenté lors de la tripartite de juin 2016 un nouveau modèle de croissance économique. Ce document a été approuvé en Conseil des ministres et publié le 16 avril dernier. Deux axes majeurs sont traités dans ce document : l'ajustement de la politique budgétaire et la diversification de l'économie.

Sur le volet dépenses, les autorités visent un investissement public plus efficient en l'orientant vers des technologies avancées et en procédant à l'évaluation de chaque dépense afin de pouvoir estimer son impact positif sur l'économie. Il est aussi question d'optimiser la politique de redistribution en faveur des populations les plus démunies.

Du côté des recettes, la modernisation administrative et la formation en ressources humaines permettront une meilleure collecte de l'impôt (conjuguées à la réduction des exemptions fiscales en direction des entreprises et d'un meilleur recouvrement de la TVA).

En matière de diversification, l'objectif principal est d'obtenir une croissance annuelle moyenne du secteur hors hydrocarbure de 6,5% entre 2020 et 2030. Il est prévu d'améliorer le régime d'investissement par la libéralisation de l'investissement privé, de développer le marché des capitaux (obligations et fonds propres) et d'encourager l'intégration en aval des secteurs spécialisés de l'Algérie (hydrocarbures, mines et agriculture). Parallèlement, il est également prévu d'appuyer le développement des nouvelles technologies et de l'économie du numérique, de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de travail et la création de start-up.

Economie**Consolidation de la coopération entre Sonatrach et Total par la signature d'un accord de partenariat**

Communiqué du groupe Sonatrach :

http://www.sonatrach.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=431:signature-d-un-accord-de-partenariat-entre-sonatrach-et-total&catid=9:actualites&Itemid=144

La rencontre entre le Président Directeur Général de Sonatrach, Ould Kaddour, et le Président Directeur Général de Total, Patrick Pouyanné, tenue le 10 avril, s'est conclue par la signature d'un accord de partenariat entre les deux entreprises.

Cet accord porte sur **I**) le développement et l'exploitation du gaz humide du gisement de Tin Foyé Tabenkort (contrat signé en 1996), qui sera à présent encadré par un nouveau contrat **II**) la recherche, l'appréciation et l'exploitation sur le périmètre Timimoun (signé en 2002), régi par un nouveau cadre contractuel et **III**) un projet majeur d'usine pétrochimique dans la région d'Oran.

Politiques publiques**Le projet du port commercial d'El-Hamdania décrété d'utilité publique**

Lien vers le décret :

<http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2017/F2017019.pdf>

Initialement prévus en mars, les travaux du port d'El Hamdania devraient débiter à la fin du premier semestre en cours. Ce projet va être réalisé par des opérateurs Chinois, et sera financé à hauteur de 3,3 Mds USD (estimation) sur la base d'un protocole financier signé avec la Chine. Il est prévu qu'une partie du port soit mise en exploitation d'ici quatre ans et la totalité dans sept ans.

Pour rappel, le port en eau profonde de Cherchell devrait être relié à la RN1, elle-même reliée au tronçon algérien de la transsaharienne. L'annonce de l'achèvement du tronçon algérien de la transsaharienne pour 2017 a été annoncée par le Premier ministre A. Sellal au Sommet de Bamako le 15 janvier dernier.

Un décret du 22 mars 2017, publié au Journal Officiel, a déclaré d'utilité publique l'opération de réalisation du port. Les terrains concernés représentent une superficie totale de plus de 749 hectares, étalés sur les wilayas de Tipaza et de Blida.

**Politiques publiques
Agriculture****Signature d'une convention entre l'ADEPTA et le CEIMI en marge du salon Djazagro**

François Burgaud, président de l'Association pour le Développement des Echanges internationaux de Produits et Techniques Agroalimentaires (Adepta) et Kamel Moula président du Club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja (Ceimi) ont signé une convention pour développer et favoriser les relations économiques et commerciales entre les entreprises algériennes et françaises.

La cérémonie de signature s'est déroulée le 11 avril, en marge du salon Djazagro en présence de l'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Émié, initiateur du rapprochement suite à son déplacement dans la région de la Mitidja les 5 et 6 février derniers.

La 15^{ème} édition de Djazagro s'est déroulée du 10 au 13 avril au Palais des expositions à Alger, inaugurée par le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb en compagnie du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdeslam Chelghoum.

Plus de 700 exposants nationaux et étrangers venant d'une trentaine de pays d'Europe pour la plupart mais aussi d'Afrique et d'Asie ont pris part à ce salon dédié aux professionnels de l'agroalimentaire et des secteurs apparentés. Près de 70 entreprises françaises étaient présentes à Djazagro 2017.

**Relations
internationales**

Le 10 avril dernier, le Programme d'action pour le développement rural et de l'agriculture en Algérie a été lancé, en coopération avec l'Union Européenne. Ce projet est financé à parts égales entre les deux parties (total de 20M euros).

https://eeas.europa.eu/delegations/algeria/24398/seminaire-de-lancement-pap-enpard-en-algerie-nouvelle-dynamique-pour-les-territoires-ruraux_fr

Union européenne – Algérie : des rencontres à haut niveau dans le cadre de l'Accord d'association

Après la tenue de la 10^{ème} session du Conseil d'association entre l'Union européenne et l'Algérie le 13 mars dernier à Bruxelles, Mme Mogherini s'est rendue à Alger les 8 et 9 avril. A cette occasion, un mécanisme de dialogue sécuritaire pour la lutte anti-terroriste a été mis en place entre l'Algérie et l'Union européenne.

Au lendemain de cette visite, le ministre de l'Energie algérien, Noureddine Boutarfa, s'est rendu à Bruxelles le 11 avril afin de s'entretenir avec le Commissaire européen chargé de l'action pour le climat et de l'énergie, Miguel Arias Canete. L'Algérie doit préserver sa place de 3^{ème} fournisseur du marché européen sur le long terme. Afin d'approfondir la coopération Algérie-UE sur l'énergie, les deux hommes ont convenu d'organiser la deuxième édition du Forum d'affaires algéro-européen (la première s'était tenue en mai 2016 à Alger). Par ailleurs, la coopération en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables était aussi à l'ordre du jour. La mise en œuvre d'une convention de financement par l'UE dans ces secteurs (10 MEUR), doit intervenir très prochainement.

**Relations
internationales**

Part des exportations algériennes vers le Royaume-Uni en 2015 : 7,6%

Part des importations anglaises sur le total des importations algériennes en 2015 : 1,8%

Visite du Lord Maire de la City de Londres à Alger du 8 au 10 avril dernier

Le Lord Maire de la City de Londres, Andrew Parmley, s'est rendu à Alger du 8 au 10 avril dernier dans le but de diversifier les relations commerciales et d'investissements entre Londres et l'Algérie. Spécialiste du secteur financier, M. Parmley a indiqué que la City était disposée à accompagner l'Algérie dans le développement de son système bancaire.

Par ailleurs, lors de sa rencontre avec le ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa, M. Parmley a évoqué les éventuels projets de partenariat qui pourraient être conclus dans le secteur des énergies renouvelables. D'autres opportunités ont été mises en avant avec le ministre de l'Industrie et des mines, Abdesselam Bouchouareb, dans les secteurs des TIC et de la numérisation.

**Relations
internationales****Réunion 5+5 à la Valette entre les ministres des Finances
des pays du nord et du sud de la Méditerranée**

La première réunion du volet financier du 5+5 s'était tenue le 24 janvier dernier à Paris.

Le Dialogue 5+5 est la plus ancienne instance de concertation euro-méditerranéenne. Elle réunit les pays du Nord Méditerranéen (Espagne, France, Italie, Portugal et Malte) et du Sud Méditerranéen (Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie et Libye).

La deuxième réunion du Dialogue 5+5 en « format financier » s'est tenue à Malte le 7 avril dernier. Le développement du secteur privé dans les pays du Maghreb était le thème central de cette réunion. La Banque Mondiale, la Banque Européenne d'investissement (BEI) et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) sont également intervenues.

Leurs outils d'assistance technique et de financement ont ainsi été présentés, tandis que l'ensemble des parties prenantes ont évoqué la nécessaire facilitation de l'investissement privé dans les économies de la région Afrique du Nord.

La réunion a été coprésidée par le ministre de l'Economie et des Finances français, Michel Sapin, et le ministre des Finances algérien, Hadji Baba ammi, la France et l'Algérie assurant la co-présidence du Dialogue 5+5 pour l'année 2017.

**Environnement des
affaires****Entrée en vigueur de plusieurs décrets d'application de la
loi relative au développement de l'investissement**

Les décrets exécutifs publiés au Journal officiel :
<http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2017/F2017016.pdf>

Plusieurs décrets exécutifs ont été adoptés et publiés au Journal officiel, en application de la loi n° 16-09 du 03 août 2016 relative à la promotion de l'investissement.

Les seuils fixés pour bénéficier de la garantie de transfert :

- 30% lorsque que le montant de l'investissement est inférieur ou égal à 100 MDZD.
- 15% lorsque le montant de l'investissement se situe entre 100 MDZD et 1 Md DZD.
- 10% lorsque le montant de l'investissement est supérieur à 1 Md DZD.

Le premier décret fixe d'une part les activités, biens et services exclus des avantages prévus par la loi, et d'autre part les seuils permettant de bénéficier de la garantie de transfert, calculés sur la base de la part de financement assurée par l'actionnaire étranger dans le coût total de l'investissement. Enfin, le texte précise les modalités d'application des avantages selon le type d'investissement.

Un deuxième texte concerne l'enregistrement des investissements qui s'effectue à travers un formulaire fourni par l'Agence Nationale de Développement de l'investissement (ANDI). Cette démarche vaut attestation d'investissement et confère automatiquement le droit de bénéficier des avantages (seulement pour les investissements d'un montant inférieur à 5 Mds DZD) au titre de la phase de réalisation du projet.

Un troisième décret, relatif au suivi des investissements et aux sanctions applicables pour non-respect des engagements souscrits, dispose que l'investisseur transmet annuellement à l'ANDI l'état d'avancement de son projet. Par ailleurs, le manquement de l'opérateur à ses obligations entraîne la déchéance de ses droits, et le remboursement de la totalité des avantages consommés, et au paiement de pénalités prévues par la loi.

Enfin, le dernier décret subordonne l'octroi des avantages d'exploitation aux projets d'investissements créant plus de 100 emplois, et localisés en dehors des zones du Sud, des Hauts Plateaux et autres zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat.



Indicateurs socio-économiques

Tableau de bord-indicateurs clés

Population (au 1er janvier 2016)	40,4 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2017)	4296 USD
PIB/habitant en PPA USD (2017)	15423 USD
IDH (2016)	0,745 (86 ^{ème} sur 191)
Classement Doing Business (2017)	156 ^{ème} sur 189
Taux de chômage (septembre 2016)	10,5%
Taux d'inflation (rythme annuel en mars 2017)	7%
Taux de change EUR/DZD (mars 2016)	117,9
Prix du baril de pétrole brut (OPEP basket price – moyenne mensuelle avril 2017)	51,6 USD
Réserves de change (au 31 décembre 2016)	113 Mds USD

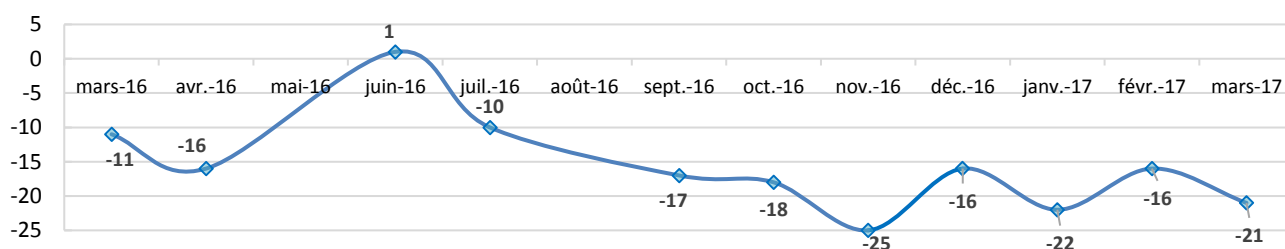
Sources : ONS, PNUD, Banque mondiale, Banque d'Algérie, OPEP, FMI

Indicateurs macroéconomiques annuels

	2014	2015	2016*	2017*	2018*	
PIB, croissance et inflation	PIB (en Mds USD, à prix courants)	214	165	161	174	178
	Taux de croissance du PIB à prix constants (en %)	3,8%	3,9%	4,2%	1,4%	0,6%
	PIB hors hydrocarbures (en Mds USD)	156	135	138	141	144
	Taux de croissance du PIB HH à prix constants (en %)	5,6%	5,5%	3,7%	3,1%	2,7%
	Taux d'inflation (moyenne annuelle, en %)	2,9%	4,8%	6,4%	4,8%	4,3%
	Taux d'investissement (en % du PIB)	47,8%	51,3%	49%	46,5%	38,2%
Comptes publics	Taux d'épargne (en % du PIB)	43,4%	34,7%	32,6%	34,2%	28%
	Solde budgétaire global (en % du PIB)	-7,3%	-15,4%	-11,6%	-2,2%	-2%
	Solde budgétaire global hors hydrocarbures (en % du PIB HH)	-38,0%	-37,8%	-29,9%	-27,9%	-26,5%
	Solde budgétaire hors Fonds de régulation des recettes (en % du PIB)	-14,5%	-36,5%	-21,2%	-9,3%	-7,7%
	Dettes publiques (en % du PIB)	7,7%	8,8%	20,4%	17,3%	17,8%
	Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	1,7%	1,8%	2,7%	4,9%	6,8%
Comptes externes	Fonds de régulation des recettes (en Mds DZD)	4 408	2 074	740	740	740
	Balance commerciale (en Mds USD)	0,3	-18,1	-23,1	-22,1	-16,6
	Balance des services et des revenus (en Mds USD)	-13,0	-11,7	-8,4	-9,5	-9,1
	Transferts nets (en Mds USD)	3,3	2,7	2,7	2,9	3,0
	Flux nets d'IDE (en Mds USD)	1,5	-0,7	1,4	1,8	2,2
	Balance courante (en Mds USD)	-9,4	-27,0	-28,8	-28,7	-22,7
Monnaie	Balance des paiements (en Mds USD)	-5,9	-27,5	-26,0	-21,8	-15,6
	Avoirs extérieurs nets (en Mds DZD)	15850	15 553	12 725	10 438	9 025
	Avoirs intérieurs nets (en Mds DZD)	-1 938	-1 490	1 526	4 842	7 559
	Crédits à l'économie (en Mds DZD)	6 591	7 651	8 341	9 176	9 953
Monnaie et quasi monnaie M2 (en Mds DZD)	13 664	13 731	13 881	15 280	16 583	

Source : FMI, Banque d'Algérie *estimation *prévisions

Baromètre du Forum des Chefs d'Entreprises : indice de confiance des chefs d'entreprises



Les chefs d'entreprises membres du FCE sont interrogés sur leurs perspectives de production, leur volume de commandes et le niveau actuel de leurs stocks. Les valeurs du baromètre correspondent à la moyenne du solde de leur opinion (positive ou négative) sur chacun de ces items.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtrésor.gouv.fr).

Auteur : Service Économique Régional d'Algérie
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Rédigé par : Sylvain Gérardon, Adrien Sperry, Darine Chenine, Guillaume Dufour, Nabila Tata

Revu par : Denis Le Fers